

Le sort du barrage de Poutès-Monistrol en suspend !

>>>

Voici pour terminer mon aventure personnelle qui m'a conduit à étudier ce dossier. Une ancienne route en désuétude depuis plus de 70 ans traverse notre propriété (ferme en polyélevage, en biologie non officielle). Le CDRP (Comité Départemental de Randonnée Pédestre) de l'Ardeche a décidé de l'ouvrir à la circulation pédestre. Nous sommes concernés par sa partie située en Haute-Loire. Bien que le passage traverse nos deux cours de ferme, nous avons accepté, à condition que soit rédigé un cahier des charges. Tous les procédés dilatoires ont été utilisés pour nous berner, y compris des visites inopinées et intimidantes de nos clôtures. La juriste nationale de la Fédération s'en est mêlée en tentant de nous endormir par des propos du genre: «Il est très peu probable...». Seulement si la probabilité se réalise, nous ne serons pas qu'un peu concernés et inculpés! Alors nous en sommes arrivés (de ma part du moins) aux lettres recommandées, voire au pli recommandé. Aucune réponse n'est venue, ni de l'Ardeche, ni de Paris. Ils ont préféré passer ailleurs plutôt que de se mettre d'accord avec nous. Ils nous ont dit que s'ils nous convoquaient à une réunion, il faudrait convoquer tous les riverains...! Eh oui c'est cela la démocratie.

Alors nous avons mis aux extrémités du chemin dans la partie qui nous concerne les panneaux suivants: «Circulation exclusivement pédestre, réservée aux riverains». S'ils passent nous pourrions toujours les arrêter, et s'il arrive un accident nous ne serons pas responsables puisqu'ils auront franchi une clôture et emprunté un chemin qui ne leur était pas accessible. De plus, nous comptons réaliser une feuille explicative que nous donnerons aux marcheurs, où nous leur dirons que le temps de la colonisation est terminé et qu'il faudrait penser à entrer dans celui de la concertation.

*

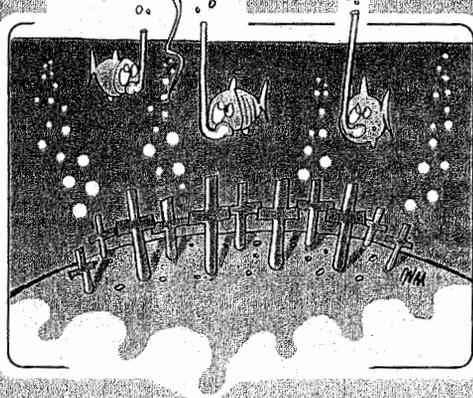
Par la faute de l'Administration qui ne veut pas solutionner un problème à sa portée, les positions se crispent de part et d'autre, accentuant la cassure entre monde rural et monde urbain, au plus grand profit des tenants purs et durs de la propriété privée qui sont souvent riches et protégés par les autorités. Ce fut le cas dans la tentative de chasse enclose de La Ramade (Haute-Loire) où tout ce que le département compte d'autorités s'est mis au service de cette tentative d'exclusion de la population d'un territoire. Il n'y avait plus de chemins et de randonnées, il n'y avait plus que de gros intérêts privés à soutenir. La clôture persiste illégalement, et la moindre défaillance du Comité de Défense verra le projet arriver à son terme. Entre l'appropriation totale du territoire et la circulation incontrôlée des personnes et des engins aux risques des propriétaires, il y a une possibilité d'accord. Encore faudrait-il que chacun y mette du sien, ce qui n'est pas le cas.

Jean COULARDEAU.

Sources:

- «La circulation en forêt», Fédération Régionale des FO. GE. FOR, l'Harmattan.
- «Les chemins ruraux», collection d'articles parus dans «La vie communale et départementale».
- «Voies et chemins ruraux, guide juridique et pratique», Daniel Roucoux. Editions du Puits Fleuri.

Avec l'enthousiasme...
C'est plus sûr de
plonger en plein air!!



A vrai dire, les arguments plaçant pour une reconduction de la concession à EDF, sur plusieurs décennies, du complexe hydroélectrique de Poutès-Monistrol sont relativement minces. Ils tiennent avant tout à l'existant. Un investissement qui a nécessité un lourd investissement et qu'il est bon, à présent, d'amortir au mieux, en sachant cependant qu'il ne produit jamais que 82 GWh/an (soit l'équivalent en puissance du parc éolien d'Ally), mais il est vrai à un coût extrêmement avantageux... A titre d'information, cette production représente 1% de la consommation régionale d'électricité et 1/10 000^{ème} de celle de la France. En outre, ces installations emploient une petite dizaine d'emplois directs et quelque 387 000 € de recettes à destination des collectivités locales par le biais des taxes foncière et professionnelle. Ajoutons comme autre argument, que cet équipement s'inscrit dans les orientations européennes visant à promouvoir les énergies renouvelables.

Des considérations qui, en fin de compte, semblent de peu de poids au regard de l'impact écologique de l'équipement, surtout si l'on ne perd pas de vue que ce n'est pas l'ensemble du complexe hydroélectrique qui est remis en question par les associations de pêcheurs et de défenseurs de l'environnement, mais uniquement le barrage de Poutès et sa retenue. En effet, depuis quelques années, des sommes considérables sont investies par les collectivités locales dans la réhabilitation des cours de la Loire et de l'Allier, afin d'y maintenir durablement des souches autochtones de saumons (salmoniculture de Char-

La concession du complexe hydroélectrique de Poutès-Monistrol (43) sur le haut Allier, qui comprend trois installations distinctes (barrage sur l'Ance du sud, retenue de Poutès sur l'Allier, et usine de Monistrol où sont turbinées les eaux des deux chutes)

arrive à échéance en 2007. Or, depuis une vingtaine d'années, suite à la mise en place de la politique de sauvegarde et de réintroduction du saumon sur l'axe Loire-Allier, l'existence même du barrage de Poutès est remise en question. Ce qui n'a pas empêché EDF de procéder à une demande de renouvellement de la concession pour 40 ans. D'où l'enquête publique qui s'est déroulée de fin juin à début août sur les vingt-six communes qui, de Brioude à Alleyras, sont directement concernées par sa présence.

teuge) revenant frayer sur place après leur longue migration... 84% des populations de saumons du bassin de la Loire proviennent en effet de l'Allier et de ses affluents. Or 47% du potentiel de frayères se situent en amont du barrage de Poutès! Le maintien de cet ouvrage constitue donc un obstacle majeur à la réussite de toute politique de réintroduction du saumon dans la rivière, d'autant que l'ascenseur construit par EDF pour permettre le franchissement du barrage par ces migrateurs n'a qu'un succès très relatif, se chiffrant à quelques unités. Aussi «l'effacement» du barrage est-il demandé avec insistance par nombre d'associations, d'autant que son impact sur l'aval (débit réservé de 2,5 m³/s) est préjudiciable à l'ensemble de la faune et de la flore de la rivière, et que sa résistance aux crues ne dépasse pas 2 000 m³/s.

A gommer ou dégommer ?

Cependant, on n'efface pas d'un simple coup de gomme un ouvrage de 17 mètres de haut et sa retenue qui, en soixante-cinq ans d'existence, s'est fortement comblée d'alluvions et de boues diverses. C'est pourquoi, par delà les avis favorables plus ou moins restrictifs (Conseil Général de Haute-Loire, dix-sept communes...) ou défavorables (Fédération de Pêche de Haute-Loire, Association Loire Grands Migrateurs, Comité de Gestion des Poissons Migrateurs, FRANE, trois communes...) au renouvellement

de la concession intervenus au cours de la procédure d'enquête publique, se sont aussi dessinées des propositions de compromis. Ainsi, l'association «SOS Loire Vivante», qui avait obtenu une prolongation de quinze jours de l'enquête publique, s'est-elle prononcée pour un renouvellement de la concession sur deux ans afin de permettre à EDF de trouver les financements pour la déconstruction du barrage... France Nature Environnement, a concédé pour sa part un délai de cinq ans afin qu'EDF couvre les frais et les incidences de ce démantèlement partiel du complexe hydroélectrique... Quant au Conseil Régional d'Auvergne, il a retenu le principe (grâce au vote des élus socialistes et Verts) d'un renouvellement de la concession sur huit ans, mais en l'assortissant de «l'obligation d'étudier et d'expérimenter une solution alternative de gestion de la chute de l'Allier (baisse de six mètres du niveau du barrage) intégrant un fonctionnement au fil de l'eau à cote basse, avec la mise en place d'un dispositif de franchissement piscicole supplémentaire...». Cette approche devant permettre à l'échéance 2015 de se déterminer entre un renouvellement de la concession sur la base de ce nouveau mode de gestion ou un démantèlement définitif du barrage.

Cela dit, nous y trompons pas, c'est plutôt le maintien du statu quo avec renouvellement, sur plusieurs décennies de la concession à EDF qui va dans le sens du courant... aux deux sens du terme.

Ullyse MARTAGON